

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 27

Artikel: Silence compromettant
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-214812>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Ah! tē baillè rein que dâi crouïe carte, eh bin! tē! serpèint! vaitèc on par d'atout. » Et lài ein é fotu son compto!

* * *

La bella-mère à Torpotta, on dzo que s'ètai disputâre avoué li, s'ètai fotia avau la fenitra, que l'ètai galèzameint hiauta et ma fâi s'ètai rontya onna piauta. Lè dzein reprodzivant à Torpotta de n'avâi pas asseyi de rateni sa bella-mère, mâ Torpotta lau desâi :

— Quemet, i'è pas asseyi de la reteni? Quand i'è vu que voliâve chautâ fro, su tracî ao pâlo d'avau, i'è âovert la fenitra et i'è teindu lè brè po la reçadre... mâ l'avâi dza passâ!

MARC A LOUIS.

Une figure originale du Lausanne d'il y a cent ans.

LE LIBRAIRE BENJAMIN CORBAZ

1786-1847

par G.-A. BRIDEL.

V

Il ne faudrait pas croire par la place d'honneur que nous avons donnée à la *Bibliothèque instructive et amusante* que les autres éditions de Corbaz ne méritent pas de mention. Sans avoir la prétention d'être complet, voici le titre de quelques-unes qui nous paraissent intéressantes :

En 1825, *Le Père Thomas*, ou manuel du citoyen vaudois, à l'usage des campagnes et des écoles, par le D^r Antoine Miéville (fondateur et rédacteur de la *Gazette de Lausanne*).

En 1829, le nom de B. Corbaz a remplacé celui de Amédée Baatard, comme éditeur de la nouvelle édition de la *Statistique du canton de Vaud*, de Fr. Recordon.

En 1830 et 1831, les deux dernières années des *Etrennes helvétiques*, du Doyen Bridel, qui avaient paru jusque-là chez d'autres libraires, portent le nom et l'adresse de B. Corbaz (il est même à remarquer que le N° XLVIII de 1830 porte au verso du titre la signature d'*Imprimerie* de B. Corbaz, ce qui est, sans doute, une manière de parler, car B. C. ne fut jamais imprimeur, au sens ordinaire du terme¹.)

En 1833 ou 34, un recueil de *Sermons de H.-G. Dupraz*, paraît chez B. Corbaz.

Les amis des patois de la Suisse romande sont redevables à B. Corbaz d'un

Recueil de morceaux choisis en vers et en prose en patois, suivant les divers dialectes de la Suisse française et terminé par un vocabulaire de mots patois avec la traduction française.

Ce petit volume de plus de deux cents pages, qui date de 1842, fut, sauf erreur, le premier des recueils patois publiés chez nous. Il a paru d'abord en fascicules.

Il fut l'objet d'un compte rendu élogieux dans la *Revue suisse*.

La même année B. Corbaz publiait, avec un de ses confrères lausannois, une traduction en vers français de l'*Art poétique d'Horace*, par J.-J. Porchat.

L'année 1841 vit surgir toute une série de petites publications d'ordre pratique : *Ephémérides vaudoises*, *Guide du marchand de vin*, *Petit manuel du rentier*, *Tables pour la réduction des monnaies et mesures*, *Tableau lithographié des distances de Lausanne aux principales localités du canton de Vaud*, *La mère Sottine ou l'art de féculer les pommes de terre*, *Agenda chronologique d'extraits d'histoire suisse*.

Mentionnons encore un ouvrage théologique en trois tomes in-8° tirés à 1200 exemplaires :

¹ D'après ce que m'affirme une personne de la Cité, qui doit être bien renseignée, B. Corbaz aurait eu dans une chambre de son magasin une petite installation d'imprimerie, pour de menus travaux sans doute; or, il est à remarquer que le titre de l'*« Etrenne helvétique »* de 1830 est un carton rajouté après coup. Il se pourrait donc qu'il eût été imprimé par Corbaz lui-même.

Considérations sur les œuvres de Dieu dans le règne de la nature, par C. C. Sturm. (Traduction en français). Cet ouvrage, dit-on, a joui chez nous, un certain temps, d'une haute réputation.

Un petit journal, intitulé *L'Abeille ou les Soirées du village*, commença à paraître en 1835, il dut plus tard constituer un des numéros de la *Bibliothèque instructive*.

(Journal Soc. ut. publ. 1835, p. 228 et 1836, p. 43.)

B. Corbaz publiait un catalogue de sa librairie sous forme d'un périodique : *Le Messager littéraire du Dépôt bibliographique de la Cité à Lausanne*. Nous avons sous les yeux le n° 61, de juin 1841.

* * *

En avril 1843, Benjamin Corbaz qui, à force de travail, avait économisé une modeste fortune, vendit à l'un de ses employés, *Jaques Chantrens*, originaire de Romainmôtier, son commerce de librairie, tandis qu'il gardait la gérance de ses éditions. Son atelier de reliure passa aux mains du neveu de sa femme, M. Samuel Dubuis-Guisan, qui avait d'abord travaillé chez son oncle. (S. Dubuis hérita plus tard de la maison de la Cité et c'est la fille de ce dernier, Mlle Léonie Dubuis qui a vendu l'immeuble à l'Etat.)

Dans la demi-retraite que B. Corbaz s'était si légitimement accordée, il continua de s'occuper d'œuvres d'utilité publique. C'est de cette période de sa vie que semblerait dater ce qu'on a nommé son *Indicateur nocturne* dont il nous reste à dire quelques mots. Le Journal de la Soc. vaud. d'ut. publ. de 1846 a donné (p. 250-252), une description de cet ingénieux appareil présenté à la Soc. vaud. ut. publ. le 2 juillet 1846 avec planche lithographiée (Journal p. 246). Il s'agissait d'un appareil ayant pour but d'indiquer de nuit le nom et la distance d'un lieu où l'on aperçoit un incendie. Il consiste en une lunette d'approche fixée sur un pied mobile en tous sens. Au moyen de deux cadrans, l'un horizontal, l'autre vertical et de deux aiguilles, dont une pour chaque cadran, qui indiquent les positions longitudinales et latitudinales par rapport au lieu où se trouve l'indicateur. M. Corbaz a exposé sous les yeux de l'assemblée un des instruments construits d'après cette idée. Il ressort de l'article descriptif que l'un de ces appareils avait été placé sur l'une des galeries du beffroi de la cathédrale, et l'inventeur, malgré son âge, s'offrait d'y accompagner ceux qui voulaient se rendre compte de visu de la valeur du procédé. — Des tables d'orientation sont encore sur les faces ouest et est de la seconde galerie du clocher de la cathédrale, mais les conditions ont totalement changé depuis l'époque de Corbaz, puisque les localités rurales sont toutes pourvues de pompes et la lunette n'ayant plus d'utilité est aujourd'hui conservée au bureau de M. Bron, architecte de l'Etat et chef du corps des sapeurs-pompiers. Il se pose au reste à ce sujet un curieux petit problème historique non encore élucidé. M. Bron nous a signalé dans les procès-verbaux de la Direction des travaux de 1834 plusieurs passages relatifs à un instrument destiné à déterminer de nuit le lieu d'un sinistre et que M. William Fraisse et son frère sont chargés d'installer à la cathédrale. On voit que ce projet fut exécuté, l'instrument fabriqué à Genève par un nommé Noblet et payé fr. 320 de Suisse. De plus, un plan lithographié « de la machine pour reconnaître de nuit le lieu d'un sinistre », signé Fridolin Simon, inspecteur, 20 mai 1833, est conservé au bureau de l'état major du Corps des sapeurs-pompiers. Cet appareil est très différent de celui dessiné sur la planche du Journal de la Soc. d'ut. publ. de 1846, celui de 1833-34 ne comporte qu'un seul plan horizontal et qu'une seule aiguille. — L'appareil de la cathédrale n'a de même qu'un seul plan, et le nom de B. Corbaz n'est point men-

tionné en 1834. D'autre part, en 1846, l'invention de B. Corbaz toute récente, et il est parlé de l'*Indicateur nocturne* de Corbaz comme fonctionnant au clocher de la cathédrale. Il est difficile de concilier ces diverses données. Si que qu'un peut éclaircir cette question, nous en serions bien aise.

* * *

Peu avant sa fin, B. Corbaz écrivait au rédacteur du *Nouvelliste vaudois* à propos de son œuvre : « Dans toutes mes publications j'ai eu pour devoir me rattacher essentiellement à l'avancement et au progrès des institutions vraiment utiles, à faire aimer la patrie, le travail, l'ordre, l'économie et le respect aux lois et aux magistrats. Je n'ai malheureusement pas toujours été bien secondé dans mes entreprises par les personnes qui auraient pu le faire, mais Dieu et les gens de bien m'ont récompensé de leur protection et de leur estime et cela me suffit.

» Je dois aussi dire que ce n'est pas uniquement dans le canton de Vaud que mes publications se sont vendues, mais que ceux de Genève, Neuchâtel et le Valais en ont reçu un très grand nombre. J'ai bien placé 200000 exemplaires de mes publications.

BENJAMIN CORBAZ,
ancien libraire.

Le 16 mars 1847, il mourait à l'âge de 62 ans environ. Le *Nouvelliste* en annonçant son décès l'appela « un des hommes les plus actifs et les plus laborieux du canton. »

Nous avons vainement cherché un portrait de Benjamin Corbaz. Nous doutons au fond qu'il en ait existé un, mais il se pourrait qu'il ait été daguerréotypé, car on pratiquait cet art à Lausanne dès 1842, sauf erreur.

Le Dépôt bibliographique resta à la Cité-Dauphine n° 30 (aujourd'hui Cité-Derrière n° 27) pendant plusieurs années sous sa nouvelle direction. Jaques Chantrens le transféra à la place de la Palud n° 22, vers 1860 (il s'y trouvait en 1865), dans les locaux occupés aujourd'hui par les bureaux d'annonces de la *Feuille d'Avis*. Le décès de J. Chantrens survint en 1874. Son hoirie continua quelque temps le commerce puis le remit en 1876 à M. Ch. Rachat, et il disparut peu après.

Je n'ai certainement pas épuisé mon sujet, la silhouette de B. Corbaz n'est qu'esquissée, toutefois il est temps pour moi de conclure, si ne veux pas abuser de votre patience.

Heureux serais-je si j'ai pu faire revivre une certaine mesure une figure originale de notre vieux Lausanne, un homme de conditions modestes qui a été dans la mesure de ses forces utile à son pays.

Je serai surtout satisfait si j'ai pu vous montrer l'intérêt qui peut se dégager de l'étude de vieilles paperasses et des vieux imprimés et vous persuader de n'en pas trop mettre au rebut ou au pilon lors des revues d'intérieur ou de déménagements.

Si vous ne voulez plus les conserver faites-ben profiter notre musée du Vieux-Lausanne. Nous cherchons à y constituer des collections et des archives qui peuvent être d'un haut intérêt pour l'histoire locale. Il peut nous y mener une pièce qui est mise en valeur quand elle se trouve dans un certain cadre, un numéro de journal, un rapport, un document sur une société, une institution ou un personnage; mais dis que cette même pièce, isolée, paraît dénuée d'intérêt, parce que trop fragmentaire.

C'est avec de menues petites pierres, du gravier, qu'on fait le béton et de celui-ci on peut élever les assises de l'histoire nationale.

28 mai 1919.

Silence compromettant. — Une commune de canton dut, il y a quelques années, faire intervenir dans un asile d'aliénés un de ses ressortissants atteint de folie périodique. Un municipal fut délégué pour l'accompagner.

Le dit malade avait été jadis voyageur de commerce. Il était, par profession, aussi loquace, verbeux même, que le municipal l'était peu. Le directeur de l'asile, prévenu par lettre, les reçut et leur fit d'abord visiter les différentes installations de son établissement. Durant cette visite, l'ex-voyageur eut tout le temps la parole, tandis que le municipal, intimidé, ne disait mot.

Quand on eut tout vu, le directeur raccompagna ses hôtes jusqu'à la porte et, serrant la main de l'ex-voyageur :

— Bien aise, Monsieur, d'avoir fait votre connaissance. Bon retour chez vous. Ainsi donc, je garde votre malade, ajoutez-il en saisissant d'une main robuste le bras du municipal, atterré.

M. le directeur avait pris le muet pour le fou. Mais l'ex-Gaudissart ne voulut pas profiter de la situation et, doucement, insinua :

— Pardon, Monsieur le directeur, c'est moi qui suis le fou.

Comme quoi, le proverbe : « La parole est d'argent et le silence est d'or » n'est pas toujours vrai.

Un ancien lecteur du « Conteur. »

LES STÉNOGRAPHES MANIFESTENT

Au moment où ces lignes paraîtront, l'exposition sténographique et dactylographique organisée dans le bâtiment de l'École normale, où, il y a quarante ans, fut fondée la première société sténographique lausannoise, sera près de fermer ses portes. Les visiteurs ont pu se rendre compte, s'ils ont examiné avec soin les documents exposés, que la sténographie est une écriture connue depuis longtemps. Il y a tout juste un siècle cette année, en 1819, qu'un Français y a fait des cours de « protographie ».

Le Conteur avait déjà signalé, il y a deux ans, à l'occasion de l'exposition du Livre sténographique, la venue du professeur Bruguer, ci-devant professeur à l'Institut Pestalozzi. Peu le conseiller fédéral Marc Ruchet a pratiqué la sténographie Tondeur (ainsi que l'atteste un sténogramme curieux). Le grand historien Dierauer a rédigé, en sténographie, le manuscrit de son *Histoire de la Confédération suisse*. Des internés français et belges de Montana ont organisé des cours de sténographie l'automne dernier et fondé une association dont les statuts furent empruntés littéralement à ceux du Cercle sténographique de Lausanne de 1880, statuts qui avaient été remaniés et mis au point par un comité de rédaction siégeant à... Paris !

Une partie de l'exposition était réservée aux machines à écrire et aux appareils de reproduction les plus récents. Les intéressantes expériences et démonstrations qui ont eu lieu pendant la semaine auront certainement excité l'intérêt d'un public indifférent peut-être jusqu'alors.

Le président Wilson pratique la sténographie. L'amour de son art l'a conduit à faire graver le monogramme « sténographie » sur son cachet personnel, qu'il a apposé au traité de Versailles.

Allez dire maintenant que la sténographie ne mène pas à tout, elle mène même au Casino de Montbenon, où les sténographes déploient se proposent ce soir de terminer leurs manifestations pacifiques, et à la place du Châtaignier, choisie pour le traditionnel banquet fixé au lendemain.

La Patrie suisse. — Le numéro du 25 juin nous apporte les portraits de Mgr Bieler, le nouvel évêque de Sion, et du regretté professeur et historien zurichois Echsli. L'actualité y est représentée par des vues des grands « séchoirs pour pommes de terre », installés par l'Office fédéral de l'alimentation ; des locomotives des C. F. F. munies d'appareils spéciaux pour le chauffage au bois ; de la

« Maison vaudoise » récemment inaugurée à La Mothe, près Yverdon ; du monument de Vibert, inauguré le 8 juin à Sion, pour commémorer le centième anniversaire de l'entrée du Valais dans la Confédération ; de la « Maison du soldat », récemment ouverte à la caserne de Genève ; par une reproduction de la « Lettre de bourgeoisie d'honneur » qu'a décernée la ville de Lausanne à Woodrow Wilson ; par le cortège la « Gloire qui chante », à Berne, etc. Une reproduction du beau vitrail composé par Ernest Bieler et exécuté par François de Ribeauviller pour l'église d'Orsières (Valais) y représente l'art. — E. D.

LA BARBE, L'AMOUR ET LE SPECTRE

Les lignes que voici évoquent un amusant souvenir historique. Elles sont extraites d'un article de G. Lenôtre, intitulé « Poilus » et publié par les *Annales* :

QUOIQUELLE soit vieille de bien des siècles, l'histoire lamentable du roi Louis VII n'est pas tout à fait dénuée d'actualité. Revenant, pas victorieux de la Croisade, ce pauvre sire, avant de se présenter devant la reine son épouse, la fière Eléonore de Guyenne, céda à la malencontreuse coquetterie de raser complètement sa barbe, qui, sans doute, n'avait pu recevoir, durant la longue expédition contre les infidèles, en un pays dépourvu de barbiers et de parfumeurs, les soins indispensables. Eléonore, indignée de cette infraction aux bons usages, déclara que le visage glabre de son époux lui faisait horreur, qu'elle avait épousé un roi et non un moine ; bref, elle ferma sa porte au mari déconfit, demanda le divorce, l'obtint du concile de Beaugency ; si bien qu'il advint que Louis VII perdit, par sa maladresse, non seulement sa barbe et sa femme, mais, ce qui lui fut plus sensible encore, la belle dot que celle-ci lui avait apportée, c'est-à-dire la Guyenne, la Gascogne, le Poitou, la Saintonge et d'autres territoires non moins désirables. Le plus désagréable de l'aventure fut que l'irascible Eléonore épousa par la suite Henri Plantagenet — prince opulemment barbu, à n'en point douter — lequel se trouva, par cette union, posséder un quart de la France. Comme il devint ensuite roi d'Angleterre, il en résulta un grand mécontentement chez les Gascons et les Poitevins : conflits, disputes, batailles, revendications d'héritages et de suzeraineté, invocations tumultueuses de la loi salique, guerre de Cent ans, désastres de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, conspirations, meurtres, révolutions, Du Guesclin, Jeanne d'Arc, tueries de millions d'hommes, cataclysmes sans précédents, sans exemple et sans nombre. Louis VII était mort et oublié depuis bien longtemps que les arrière-petits-neveux de ses contemporains se massacraient encore, parce qu'il s'était rasé.

14 Feuilleton du CONTEUR VAUDOIS

LA MAISON DU CHAT-QUI-PELOTE

PAR
HONORÉ DE BALZAC

Quelques paroles de dédain, échappées à son mari, lui donnèrent un incroyable désespoir. Une lueur fatale lui fit entrevoir les défauts de contact qui, par suite des mesquineries de son éducation, empêchaient l'union complète de son âme avec celle de Théodore : elle eut assez d'amour pour l'absoudre et pour se condamner. Elle pleura des larmes de sang, et reconnut trop tard qu'il est des mésalliances d'esprits aussi bien que des mésalliances de mœurs et de rang. En songeant aux délices printanières de son union, elle comprit l'étendue du bonheur passé, et convint en elle-même qu'une si riche moisson d'amour était une vie entière qui ne pouvait se payer que par du malheur. Cependant elle aimait trop sincèrement pour perdre toute espérance. Aussi osa-t-elle entreprendre à vingt et un ans de s'instruire et de rendre son imagination au moins digne de celle qu'elle admirait.

— Si je ne suis pas poète, se disait-elle, au moins je comprendrai la poésie.

Et déployant alors cette force de volonté, cette énergie que les femmes possèdent toutes quand elles aiment, madame de Sommervieux tenta de changer son caractère, ses mœurs et ses habitudes ; mais en dévorant des volumes, en apprenant avec courage, elle ne réussit qu'à devenir moins ignorante. La légèreté de l'esprit et les grâces de la conversation sont un don de la nature ou le fruit d'une éducation commencée au berceau. Elle pouvait apprécier la musique, en jouir, mais non chanter avec goût. Elle comprit la littérature et les beautés de la poésie, mais il était trop tard pour en orner sa rebelle mémoire. Elle entendait avec plaisir les entretiens du monde, mais elle ne fournissait rien de brillant. Ses idées religieuses et ses préjugés d'enfance s'opposèrent à la complète émancipation de son intelligence. Enfin, il s'était glissé contre elle, dans l'âme de Théodore, une prévention qu'elle ne put vaincre.

L'artiste se moquait de ceux qui lui vantaient sa femme, et ses plaisanteries étaient assez fondées : il imposait tellement à cette jeune et touchante créature, qu'en sa présence, ou en tête-à-tête, elle tremblait. Embarrassée par son trop grand désir de plaire, elle sentait son esprit et ses connaissances s'évanouir dans un seul sentiment. La fidélité d'Augustine déplut même à cet infidèle mari, qui semblait l'engager à commettre des fautes en taxant sa vertu d'insensibilité. Augustine s'efforça en vain d'abdiquer sa raison, de se plier aux caprices, aux fantaisies de son mari, et de se vouer à l'égoïsme de sa vanité ; elle ne recueillit pas le fruit de ses sacrifices. Peut-être avaient-ils tous deux laissé passer le moment où les âmes peuvent se comprendre.

Un jour le cœur trop sensible de la jeune épouse reçut un de ces coups qui font si fortement plier les liens du sentiment, qu'on peut les croire rompus. Elle s'isola. Mais bientôt une fatale pensée lui suggéra d'aller chercher des consolations et des conseils au sein de sa famille.

Un matin donc, elle se dirigea vers la grotesque façade de l'humble et silencieuse maison où s'était écoulée son enfance. Elle soupira en revoyant cette croisée d'où, un jour, elle avait envoyé un premier baiser à celui qui répandait aujourd'hui sur sa vie autant de gloire que de malheur. Rien n'était changé dans l'ancre où se rajouinissait cependant le commerce de la draperie. La sœur d'Augustine occupait au comptoir antique la place de sa mère. La jeune affligée rencontra son beau-frère la plume derrière l'oreille. Elle fut à peine écoutée, tant il avait l'air affairé. Les redoutables signaux d'un inventaire général se faisaient autour de lui. Aussi la quitta-t-il en la priant d'excuser.

Elle fut reçue assez froidement par sa sœur, qui lui manifesta quelque rancune. En effet, Augustine, brillante et descendant d'un joli équipage, n'était jamais venue voir sa sœur qu'en passant. La femme du prudent Lebas s'imagina que l'argent était la cause première de cette visite matinale, elle essaya de se maintenir sur un ton de réserve qui fit sourire plus d'une fois Augustine. La femme du peintre vit que, sauf les barbes au bonnet, sa mère avait trouvé dans Virginie un successeur qui conservait l'antique honneur du Chat-qui-pelote.

Le cochon. — Phrase extraite du travail d'un écolier à qui l'on avait donné, pour sujet de composition : « Le cochon » :

« Le cochon est un animal volatil de l'espèce porcine, à laquelle nous devons le saucisson de Payerne et la choucroute. »

Royal-Biograph. — Au nouveau programme du Royal-Biograph figure une œuvre historique *Madame Tallien*. C'est un spectacle absolument fantastique, par la richesse de sa mise en scène et les scènes de carnage, rendues avec un grand souci de vérité et de précision. Le rôle de Madame Tallien est tenu par la grande artiste italienne Lydia Borelli, d'une resplendissante beauté. Afin de remettre le public de ses émotions, la direction a inscrit encore au programme un succès de fou-rire du désopilant Charlie Chaplin *Charlot ne s'en fait pas*. A chaque représentation les dernières actualités. Dimanche 6 juillet, matinée ininterrompue dès 2 1/2 heures. Tous les jours, matinée à 3 h. et soirée à 8 1/2 h. Prix ordinaire des places.

Kefol NEURALGIE MIGRAINE
BOITE N° 100
TOUTES PHARMACIES

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS